

COMPRENDRE LA STRUCTURE DE REMBOURSEMENT DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR

QU'EST-CE QUE LA STRUCTURE DE REMBOURSEMENT DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR?

La structure de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur de Green Shield Canada (GSC) vise à mettre l'accent sur la qualité des soins et le rapport valeur-dépenses en liant le rendement des pharmacies au remboursement. Les pharmacies ayant un excellent rendement sont récompensées pour les soins de qualité supérieure et orientés vers les résultats qu'elles offrent aux patients. En contrepartie, les pharmacies affichant un faible rendement sont incitées à revoir leur performance et à cerner les occasions d'amélioration.

De quelle façon le rendement des pharmacies a-t-il une incidence sur le remboursement?

Le rendement des pharmacies est évalué tous les ans, et une cote de qualité de fin d'année est publiée chaque année en mars. Les pharmacies et les membres du régime ont accès à cette cote sur nos plateformes de services en ligne sécurisées. Les pharmacies peuvent consulter leur cote de qualité en ouvrant un compte providerConnect [ici](#).

Les pharmacies qui atteignent une certaine cote de qualité au cours d'une année civile, ou période de rendement, donnée verront leurs paiements rajustés selon un pourcentage prédéfini durant la période de remboursement de 12 mois correspondante. Par exemple, la cote de qualité atteinte au cours de la période de rendement de 2019 influera sur le remboursement durant la période de remboursement de 2019 correspondante (de juillet 2020 à juin 2021).

ÉCHÉANCIER DE L'INITIATIVE DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR



Les pourcentages de rajustement seront réinitialisés tous les ans et communiqués aux pharmacies au moyen d'un *Bulletin-Pharmacie* qui sera envoyé en mars avant le début de la prochaine période de remboursement.

Quand la structure de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur entrera-t-elle en vigueur?

La structure de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur repose sur un cycle de 12 mois qui redémarrera tous les ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

Comment une pharmacie pourra-t-elle savoir que son paiement aura été rajusté conformément à la structure de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur?

Tous les relevés de pharmacie afficheront un **montant total demandé** et un **montant total du paiement** calculé. Les pharmacies n'atteignant pas une certaine cote de qualité au cours d'une période de rendement donnée continueront à être payées selon la structure de remboursement en vigueur. Pour obtenir des

précisions, veuillez consulter le [manuel des demandes de règlement pharmaceutiques](#). Les relevés des pharmacies ayant atteint une certaine cote de qualité et assujetties à la structure de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur au cours d'une période de remboursement donnée porteront deux lignes supplémentaires, l'une indiquant le **montant du rajustement des services pharmaceutiques axés sur la valeur** appliqué, et l'autre le **montant rajusté du paiement** émis. Une note de bas de page a été ajoutée pour montrer la cote de qualité de la pharmacie et le pourcentage de rajustement correspondant.

Exemple de rajustement négatif :

Totaux inscrits sur le relevé	
Montant total des demandes de règlement	984,70 \$
Montant total du paiement	749,50 \$
Montant du rajustement*	- 7,50 \$
Montant rajusté du paiement	742,00 \$

* Le rajustement des services pharmaceutiques axés sur la valeur appliqué à ce paiement est fondé sur votre cote de qualité de 2, obtenue au cours de la période de rendement de 2018. Cette cote a entraîné un rajustement de 1 % (-) du montant de votre paiement pour la période de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Exemple de rajustement positif :

Totaux inscrits sur le relevé	
Montant total des demandes de règlement	984,70 \$
Montant total du paiement	749,50 \$
Montant du rajustement*	+ 14,99 \$
Montant rajusté du paiement	764,49 \$

* Le rajustement des services pharmaceutiques axés sur la valeur appliqué à ce paiement est fondé sur votre cote de qualité de 4, obtenue au cours de la période de rendement de 2018. Cette cote a entraîné un rajustement de 2 % (+) du montant de votre paiement pour la période de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Note : Ces exemples sont fournis à titre indicatif seulement.

Lorsqu'un paiement fait l'objet d'un rajustement négatif, une mesure de sécurité intégrée au calcul permet de protéger le coût estimé d'acquisition des médicaments et de veiller à ce que le remboursement global ne soit jamais en deçà de ce coût.

À quelle fréquence le rajustement sera-t-il appliqué?

Le rajustement des services pharmaceutiques axés sur la valeur sera appliqué à chaque paiement effectué durant la période de remboursement en cours.

Qu'est-ce que le fonds de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur?

La structure de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur **n'est pas une mesure visant à limiter les coûts**; son objectif est plutôt de réduire les fluctuations dans la pratique pharmaceutique et d'encourager l'amélioration de la qualité des soins partout au Canada. C'est dans cette optique que nous instaurons le fonds de rendement des pharmacies, afin de retenir les montants déduits des paiements aux pharmacies à faible rendement et de financer les primes versées aux pharmacies plus performantes. Il sera fait part des activités du fonds, notamment en ce qui concerne les montants retenus et les primes versées, à la communauté pharmaceutique tous les ans par souci de transparence et de responsabilisation.